



SESSION PLENIERE DES 7 ET 8 JUILLET 2020

CONTRIBUTION AU SCHEMA REGIONAL
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET INNOVATION

La contribution du CESER est une réponse à une saisine de la Présidente de Région, dans le cadre de l'élaboration du schéma Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) 2021-2027.

Elle prend notamment appui sur des constats et des préconisations issus de trois études antérieures :

- L'enseignement supérieur des Pays de la Loire : observateur ou acteur dans le système universitaire mondial pour les vingt ans à venir ?
- Docteurs et doctorants en Pays de la Loire : quels débouchés professionnels ? Quelles connexions entre le monde de la recherche et le monde économique ?
- Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire - Adapter notre stratégie

Ces éléments de base ont été complétés et actualisés à travers plus de 30 préconisations. La contribution a été rédigée dans un groupe de travail auquel a participé activement notre camarade Diane Oble.

La CGT a voté la contribution.

LA CONTRIBUTION DU CESER ([TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER](#))

La contribution rappelle les compétences régionales en matière d'enseignement supérieur, et souligne l'articulation nécessaire entre les schémas régionaux. Il s'agit aussi de tirer les conséquences des échecs passés, notamment l'UBL.

Après avoir rappelé les éléments tirés des trois études citées ci-dessous, le CESER apporte des compléments actualisés basés sur le travail mené en sous-groupe.

Il rappelle en premier lieu que l'impact de la recherche et de l'enseignement supérieur ne doit pas se limiter aux besoins des entreprises.

Le schéma doit donc être réellement co-construit, associant les acteurs socio-économiques, les chercheurs, les enseignants, les étudiants et les organisations territoriales.

Les préconisations se déclinent en cinq axes :

- ⇒ **Anticiper et accompagner les mutations**, notamment en donnant toute leur place aux Sciences humaines et sociales comme disciplines incontournables pour anticiper les mutations et transitions à venir,

- ⇒ **Développer une stratégie de campus en réseau**, en particulier en coordonnant les actions des universités, en confortant leurs complémentarités et en encourageant les collaborations intra et extra-régionales,
- ⇒ **Rendre le territoire attractif et faciliter le parcours des étudiants**. Il s'agit notamment d'encourager la formation tout au long de la vie, de travailler sur les sorties trop nombreuses de l'enseignement sans diplôme, de travailler sur l'employabilité des licenciés généraux qui ne peuvent pas poursuivre en master,
- ⇒ **Densifier les échanges entre partenaires économiques et monde académique**,
- ⇒ **Construire ensemble une région de la connaissance**, notamment en incitant les entreprises ligériennes à renforcer leur effort de financement en matière de R&D.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE

Comme le souligne l'avis du Ceser dans son préambule, la CGT rappelle que **l'Enseignement supérieur et la Recherche n'ont pas comme seule finalité de répondre aux besoins économiques des entreprises et à leur compétitivité et ne peuvent être inféodés à cet objectif.**

Il devient automatique d'associer recherche, innovation et développement économique. Pourtant l'innovation (nouveaux produits, procédés, services) n'est pas la finalité de la recherche fondamentale qui reste avant tout le développement et le transfert des connaissances nécessaires à la compréhension du monde qui nous entoure dans tous les domaines de la science, y compris des sciences humaines et sociales.

La recherche publique contribue ainsi au développement économique, social et culturel. Il revient à la puissance publique de donner les moyens pérennes aux laboratoires publics d'assurer cette mission et aux entreprises de prendre en charge la R&D privée, ce qui n'oblitére en rien la mise en place de collaborations public/privé à condition que ces dernières soient équilibrées.

L'épidémie que nous vivons démontre dramatiquement le besoin de recherches publique et privée fortes dont les financements sont assurés dans le temps pour répondre aux besoins à venir, tant sociaux, que sociétaux et environnementaux.

Pour la CGT, un développement au long terme présuppose un socle de formation et de recherche qui répondent aux besoins de l'intérêt général des habitants des Pays de Loire. Comme il est dit dans l'avis, la Région doit ainsi assurer le maillage de la formation et de la recherche publique sur l'ensemble du territoire.

Ce socle doit reposer sur :

- Un système d'enseignement supérieur permettant d'acquérir une formation initiale solide sur laquelle les jeunes pourront s'appuyer pour faire le métier qu'ils ont choisi et s'adapter aux évolutions de l'emploi. La CGT souligne **le lien indéfectible entre la recherche qui construit les savoirs et la formation qui en assure la diffusion**. L'université doit offrir les formations

dans tous les disciplines sans sélection à l'inscription des filières et jusqu'au plus haut niveau de formation. La région doit financer dans le cadre de son programme de formation, les formations universitaires.

- Des laboratoires de recherche publics et privés pour développer l'économie locale et pérenniser l'installation d'entreprises non seulement dans le tertiaire mais également dans les activités manufacturières.

La sollicitation des instances scientifiques des établissements de recherche est nécessaire pour l'évaluation de la partie scientifique des projets régionaux. Les collaborations public/privé doivent comporter des contreparties en termes d'emploi notamment des docteurs, de maintien d'activités de productions dans la région et la garantie de l'éthique scientifique.

La science doit être un appui aux orientations politiques sur la base d'une expertise indépendante et protégée des groupes de pression de toute sorte.

Il est temps de dénoncer la poursuite des politiques menées (financement des programmes de recherche exclusivement sur appels à projet, précarité des personnels, mise en concurrence des établissements) **qui sont un échec et ne répondent ni à l'intérêt général, ni aux enjeux des transitions en cours et à venir et desservent la recherche et la réussite des étudiants.**

La CGT martèle que la recherche et l'enseignement supérieur constituent un levier stratégique essentiel pour le développement. Elle fait le constat largement partagé que les dépenses pour la recherche publique comme privée sont en France insuffisantes. Les entreprises françaises investissent peu dans la recherche en dépit du montant élevé des aides indirectes et directes de la puissance publique pour la R&D.

La région a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du potentiel d'innovation et d'attractivité du territoire. Elle doit être garante, aujourd'hui, comme le précise le CESER, d'un projet cohérent, collaboratif et non pas compétitif, durable et fédérateur à l'échelle régional. Pour ce faire, elle doit dans le cadre du SRESRI, assurer une offre de formation universitaire sur l'ensemble du territoire, des financements régionaux sur du long terme avec des emplois pérennes, une véritable programmation pluriannuelle et sur l'ensemble des filières.

La CGT réaffirme qu'**il est grand temps d'investir dans la recherche et dans l'enseignement supérieur**, de sortir du carcan insupportable d'une vision à court terme du financement contre productif par projet.

Les jeunes docteurs qui sont formés à la recherche doivent pouvoir mettre leurs capacités et leurs qualifications au service de la production de connaissances et des avancées technologiques qui aideront à relever les défis sociaux et sociétaux immenses de la période.

Il faut des mesures qui privilégient la construction de long terme et l'intérêt général, la coopération, l'efficacité sociale, environnementale et économique et comme le souligne l'avis, construire ensemble une région de la connaissance.

La CGT votera l'avis et remercie les chargés d'études, le rapporteur ainsi que le

groupe de travail.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION :

FO :

Souligne le désengagement de l'Etat, dans une démarche de privatisation et de soumission de la recherche aux intérêts des marchés et aux besoins de l'industrie. Cela conduit à la remise en cause de l'indépendance des travaux scientifiques, et à la précarisation des chercheurs.

Indique qu'il n'y a pas d'égalité de droits sans service public.

S'abstient sur la contribution.

Stéphanie Houel, conseillère régionale :

Rappelle que la région connaît un fort taux de réussite au baccalauréat mais une poursuite d'études en enseignement supérieure en-deçà de la moyenne nationale.

VOTES : l'avis a été adopté par 75 voix pour et 5 abstentions.